



REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de CHALIGNY
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres restreint (phase candidature)
Référence :	2025-1
Date de mise en ligne :	Le jeudi 13 mars 2025 à 12:30:01
Date de clôture :	Le mardi 15 avril 2025 à 12:00:00
Titre :	Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur « esquisse + » pour la construction d'une école primaire, rue du Val Fleurion à Chaligny
Descriptif :	<p>Le projet consiste à construire une école de 6 classes du CP au CM2 permettant d'accueillir environ 120 actuellement, un espace périscolaire et d'un plateau sportif.</p> <p>La partie de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 3 800 000 € HT (valeur janvier 2025 et base RE 2020). Ce montant est calculé sur la base des surfaces utiles prévisionnelles suivantes : Bâtiments : 1 280 m² / Extérieurs : 3 600 m²</p> <p>La commune souhaite un équipement sobre et utile, mais ambitieux notamment sur les plans énergétique et climatique ainsi que sur l'acoustique et l'isolation thermique. L'équipement a vocation à être l'école « où il fait bon vivre », où les besoins des enfants et leur développement seront au cœur du projet.</p>

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[02/04/2025 à 15:51:24] Bonjour,

Concernant la Pièce n°3 s'agit il d'un Book de l'architecte mandataire? Ou s'agit d'une reprise des références présentées dans le cadre des Pièces n°2 sous forme de dossier dans un format libre?

Merci d'avance

Bien cordialement

Questions / Réponses

[02/04/2025 16:45:37] *La pièce n°03 porte (comme indiqué dans l'avis) sur la présentation d'un dossier au format libre de références de moins de trois ans et portant indication du maître d'ouvrage, le cas échéant du conducteur d'opération, de la surface de planchers réalisée ou prévue et du coût de l'opération. En rapport avec l'objet du présent marché. Il peut présenté sous forme d'un book en reprenant également les opérations présentées dans la pièce n°2 avec plus de détails.*

[01/04/2025 à 15:08:52] Bonjour,

Suite aux réponses apportées, pour en faire une synthèse, pouvez vous nous confirmer les points suivants:

- Une seule diapositive PPT comporte 4 références différentes de projets similaires ou techniquement équivalents?
- Chacune des références comporte un texte présentant ses caractéristiques générales, un visuel, réduction des façades et plans sur le PPT? (Nota: nous attirons votre attention sur le fait que les images seront vraiment petites si vous confirmez toutes ces demandes sur une seule diapositive)
- Il n'y a qu'une seule diapositive par membre du groupement?
- Un notice synthétique complémentaire au format A4 par références, soit 4 formats A4 par membres du groupement? (20 A4 si le groupement comporte 5 membres)

Merci d'avance de votre retour

Bien cordialement

[02/04/2025 09:08:42] *Nous avons décidé d'assouplir notre demande concernant les références à fournir. Pour les architectes, nous demandons désormais de 1 à 4 références sur des projets similaires. Concernant les co-traitants, nous souhaitons également recevoir de 1 à 4 références, spécifiquement liées aux éléments techniques.*

Il est à noter que les références de l'architecte peuvent être identiques pour les candidats qui répondent ensemble et qui ont déjà collaboré au sein d'un même groupement.

Il convient de présenter sur une diapositive par membres du groupement, les 1 à 4 références avec les informations minimum. Soit autant de diapositives que de membres du groupement.

La notice synthétique complémentaire au format A4 peut contenir une ou plusieurs références, soit effectivement un nombre maximum de 4 x A4 par membre du groupement.

[01/04/2025 à 11:28:25] Bonjour,

Dans le RC et dans les réponses aux questions, il est indiqué d'illustrer dans le Powerpoint 4 références au sein du groupement mais il y a 5 pages dans le fichier. Pourriez-vous nous préciser si c'est bien 4 références au total pour toute l'équipe ou 1 référence mandataire et 4 références équipe ou 1 référence par membre de l'équipe ? (si il y a 5 membres, 5 références? si il y a 2 membres, 2 références?)

MErci.

Questions / Réponses

[02/04/2025 09:09:07] Nous avons décidé d'assouplir notre demande concernant les références à fournir. Pour les architectes, nous demandons désormais de 1 à 4 références sur des projets similaires. Concernant les co-traitants, nous souhaitons également recevoir de 1 à 4 références, spécifiquement liées aux éléments techniques.

Il est à noter que les références de l'architecte peuvent être identiques pour les candidats qui répondent ensemble et qui ont déjà collaboré au sein d'un même groupement.

Il convient de présenter sur une diapositive par membres du groupement, les 1 à 4 références avec les informations minimum. Soit autant de diapositives que de membres du groupement.

La notice synthétique complémentaire au format A4 peut contenir une ou plusieurs références, soit effectivement un nombre maximum de 4 x A4 par membre du groupement.

[27/03/2025 à 17:12:03] Bonjour,

Dans votre réponse de 19/03/2025, vous confirmez 4 références. Mais pouvez-vous nous confirmer que vous souhaitez 4 références pour le mandataire et 4 références pour les BE..

[28/03/2025 09:07:33] Bonjour Mesdames, Messieurs,

Les précisions ont été apportées dans l'avis.

Bien cordialement

Amélie Leboucher
DGS Mairie de Chaligny

[25/03/2025 à 16:58:15] Bonjour,

Pour le BET Etudes thermiques vous imposez la certification OPQIBI 13.32.

Notre BE est en train de renouveler son dossier, peut-il fournir à la place tout moyen de preuve équivalent comme le prévoit les marchés publics ?

Cordialement

[02/04/2025 16:45:06] Pour certain financement d'un tel projet, nous avons besoin de cette certification obligatoirement.

Le groupement peut communiquer une attestation de la demande de renouvellement et la date de la commission de certification que nous analyserons avec le Jury.

Questions / Réponses

[24/03/2025 à 17:10:16] Bonjour,

Vous exigez des références (4) réalisées au cours des 3 dernières années. Or, il y a 3 ans prenait fin la période de mutualisation de certains dossiers et projets notamment avec la fracture de l'épidémie de la Covid et le confinement études/ chantier.

Aussi, depuis, peu de projets ont progressé à une vitesse équivalente à celle constatée avant l'épidémie.

Par conséquent, nous vous remercions d'envisager plutôt des références au cours des 5 à 6 dernières années pour que cela puisse être plus significatif et explicite.

Dans l'attente. Bien cordialement

[25/03/2025 09:20:19] Bonjour Mesdames, Messieurs,

Par conséquent, nous souhaitons une sélection d'une à quatre références significatives en lien avec le projet, réalisées ou non-réalisés (indiquer date du concours ou avancement) au cours des trois dernières années (école, établissement scolaire ou projet de complexité équivalente).

[19/03/2025 à 14:27:56] Bonjour,

Pouvez-vous nous apporter des précisions sur les références car il est demandé 4 références (pour le mandataire ou mandataire et BE ?) et dans le power point il est indiqué 1 référence mandataire et 4 références BE.

Merci d'avance.

[19/03/2025 14:56:08] Il est effectivement demandé 4 références au mandataire et BE afin de mieux cerner les expériences et compétences de chaque membre. Ces références peuvent être identiques dans le cas de dossiers déjà traités au sein d'un groupement.

[18/03/2025 à 12:00:24] Bonjour,

Nous souhaitons nous associer avec un autre architecte, est-ce que nous pouvons partager les références ou est-ce que vous ne prenez en compte que celles de l'architecte mandataire?

Merci.

[19/03/2025 14:59:14] Il est possible de partager les références d'un groupement entre architectes associés au projet.

[18/03/2025 à 09:41:38] Bonjour,

Pour la pièce n°01 du dossier de candidature (Note de présentation de l'Equipe), pouvez-vous nous indiquer s'il le nombre de page format A4 est limité ?

Dans le paragraphe C (Dossier de candidature) il est indiqué que « Chaque référence dans le cadre-type (pièce n°02) devra faire l'objet d'une note synthétique de présentation d'une page au format A4 ». Doit-on comprendre qu'après avoir remplis le cadre type (pièce n°02), chaque membre de la maîtrise d'œuvre fournis en plus une note A4 de présentation de sa référence ? Si oui, merci de nous indiquer le nombre de pages A4 autorisées pour chacune de ces notes synthétiques de présentation (4 notes au total).

Merci par avance pour vos réponses.

Questions / Réponses

[19/03/2025 15:40:29] Il n'y a pas de limitation de pages.

Oui, Pour le complément d'information aux références, les candidats sont libres de donner une note A4 avec le nombre de pages qui jugent nécessaires.

[17/03/2025 à 14:18:18] Bonjour,

Pouvez-vous nous informer si les bureaux d'étude peuvent se présenter dans plusieurs groupements ?

Merci

Cordialement

[17/03/2025 14:44:13] Effectivement. Il n'y a pas d'exclusivité pour les BE, ils peuvent se présenter dans plusieurs équipes.

[17/03/2025 à 12:19:30] Bonjour,

Y a t-il une exclusivité pour les BET ? Merci

[17/03/2025 14:36:20] NON

[17/03/2025 à 10:49:01] Bonjour, concernant les références illustrées dans le fichier PPT, est-ce qu'il faut uniquement indiquer les références du mandataire, ou faut-il également intégrer les références des cotraitants?

Dans le tableau excel, il n'y a pas d'encart pour indiquer les références (demandé dans le RC page 4).
Pouvez-vous mettre le tableau excel corrigé pour les indiquer?

Cordialement,

[17/03/2025 14:37:27] Il y a une dispositive par membre du groupement. Il convient d'indiquer les références de chaque cotraitant.

Il n'y a pas de références à indiquer dans le fichier Excel qui destiné uniquement à la présentation de l'équipe, les références sont à inscrire dans le fichier PPT.

[17/03/2025 à 09:17:48] Bonjour,

En tant que cotraitant, pouvons-nous répondre dans plusieurs groupements ?

Merci

[17/03/2025 14:37:04] oui